

Décision n° 2018-0682
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 juillet 2018
modifiant les autorisations d'utilisation de fréquences de la société Orange
dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ci-après « l'Arcep »),

Vu la directive 2002/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 modifiée relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques ;

Vu la directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 modifiée relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques ;

Vu la décision 2009/766/CE de la Commission du 16 octobre 2009 modifiée sur l'harmonisation des bandes de fréquences de 900 MHz et de 1800 MHz pour les systèmes de terre capables de fournir des services paneuropéens de communications électroniques dans la Communauté ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après le « CPCE »), notamment ses articles L. 32-1, L. 33-1, L. 36-7 (6°), L. 42, L. 42-1 et L. 42-2 ;

Vu l'ordonnance n° 2011-1012 du 24 août 2011 relative aux communications électroniques, notamment son article 59 ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2001 modifié autorisant la société Orange France à établir et exploiter un réseau radioélectrique de troisième génération ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2001-0648 de l'Arcep en date du 7 septembre 2001 modifiée attribuant des fréquences à la société Orange France pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau mobile de troisième génération ;

Vu la décision n° 2006-0239 de l'Arcep en date du 14 février 2006 modifiée autorisant la société Orange France à utiliser des fréquences dans les bandes 900 MHz et 1800 MHz pour établir et exploiter un réseau radioélectrique ouvert au public ;

Vu la décision n° 2010-0634 de l'Arcep en date du 8 juin 2010 modifiée autorisant la société Orange France à utiliser des fréquences pour établir et exploiter un réseau radioélectrique de troisième génération ouvert au public ;

Vu la consultation publique menée du 16 décembre 2014 au 16 février 2015 sur la revue stratégique du spectre pour le très haut débit mobile ;

Vu la synthèse du 31 mars 2015 de la consultation publique menée sur la revue stratégique du spectre pour le très haut débit mobile ;

Vu la demande de la société Orange en date du 27 juin 2018 ;

Vu le courrier adressé à la société Orange en date du 28 juin 2018 et la réponse de la société Orange en date du 2 juillet 2018 ;

Après en avoir délibéré le 3 juillet 2018,

Pour les motifs suivants :

La société Orange est autorisée à utiliser des fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz par l'arrêté du 18 juillet 2001 susvisé et les décisions de l'Arcep n° 2001-0648, n° 2006-0239 et n° 2010-0634 susvisées.

Par un courrier en date du 27 juin 2018, la société Orange a demandé à l'Arcep de modifier ces autorisations pour y inscrire de nouvelles obligations relatives à l'aménagement numérique du territoire, pour lever les restrictions technologiques de son autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 900 MHz et enfin pour réaménager les fréquences de ses autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 2,1 GHz.

1 Nouvelles obligations d'aménagement numérique du territoire

En janvier 2018, sur la base des propositions de l'Arcep et dans le cadre d'un dialogue exigeant avec les opérateurs de téléphonie mobile, le gouvernement est parvenu à un accord historique qui vise à généraliser une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français. Dans le cadre de cet accord, la société Orange a pris des engagements forts d'aménagement numérique du territoire.

Ainsi, la société Orange a demandé à l'Arcep, dans son courrier du 27 juin 2018, la modification de ses autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz afin que ses engagements deviennent des obligations dont le non-respect pourra faire l'objet de sanctions par la formation compétente de l'Arcep.

Par la présente décision, et compte-tenu en particulier de l'objectif d'aménagement des territoires prévu à l'article L. 32-1 du CPCE, l'Arcep modifie les autorisations d'utilisation de fréquences attribuées à la société Orange dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, conformément à la demande de cette dernière.

2 Neutralité technologique dans la bande 900 MHz

La société Orange est autorisée à utiliser des fréquences dans la bande 900 MHz par la décision n° 2006-0239 de l'Arcep susvisée.

Cette autorisation restreint l'utilisation des fréquences attribuées à la société Orange aux technologies GSM et UMTS et ne permet notamment pas la mise en œuvre de la technologie LTE. Cette disposition constitue une restriction aux types de technologies utilisés dans la bande de fréquences au sens du II de l'article L. 42 du CPCE.

Dans son courrier du 27 juin 2018, la société Orange a demandé à l'Arcep de « *réalise[r] la neutralisation technologique de la bande 900 MHz* ».

En application du III de l'article 59 de l'ordonnance n° 2011-1012 susvisée, il apparaît nécessaire de modifier la décision n° 2006-0239 susvisée pour lever les restrictions technologiques prévues par l'autorisation d'utilisation de fréquences de la société Orange dans la bande 900 MHz.

À cet égard, l'Arcep considère qu'aucun des motifs énumérés à l'article L. 42 du CPCE ne s'oppose à la levée de la restriction aux technologies GSM et UMTS prévue par l'autorisation de la société Orange dans la bande 900 MHz¹.

En conséquence, la présente décision modifie la décision n° 2006-0239 de l'Arcep susvisée pour autoriser la société Orange à utiliser ses fréquences de la bande 900 MHz avec d'autres technologies que les technologies GSM et UMTS. Elle met également à jour les conditions techniques d'utilisation de la bande, désormais prévues par la décision 2009/766/CE de la Commission du 16 octobre 2009 modifiée sur l'harmonisation des bandes de fréquences de 900 MHz et de 1800 MHz pour les systèmes de terre capables de fournir des services paneuropéens de communications électroniques dans la Communauté.

3 Réaménagement dans la bande 2,1 GHz

La société Orange est titulaire de deux autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 2,1 GHz :

- l'arrêté du 18 mars 2001 et la décision de l'Arcep n° 2001-0648 modifiée susvisés l'autorisent à utiliser les fréquences des bandes 1964,9 - 1979,7 MHz et 2154,9 - 2169,7 MHz, soit 14,8 MHz duplex jusqu'au 20 août 2021 ;
- la décision de l'Arcep n° 2010-0634 susvisée l'autorise à utiliser les fréquences des bandes 1950,1 - 1954,9 MHz et 2140,1 - 2144,9 MHz, soit 4,8 MHz duplex, jusqu'au 7 juin 2030.

Dans son courrier du 27 juin 2018, la société Orange a demandé le réaménagement des fréquences de ces autorisations afin que la première autorisation couvre les 14,8 MHz duplex des bandes 1950,1 - 1954,9 MHz, 1964,9 - 1974,9 MHz, 2140,1 - 2144,9 MHz et 2154,9 - 2164,9 MHz et que la seconde autorisation couvre les 4,8 MHz duplex des bandes 1974,9 - 1979,7 MHz et 2165,9 - 2169,7 MHz.

Aucun motif n'est de nature à justifier le refus de la demande de réaménagement des fréquences de la société Orange. En conséquence, la présente décision procède à ce réaménagement des fréquences.

¹ Dans le document relatif à la revue stratégique du spectre pour le très haut débit mobile mis en consultation publique du 16 décembre 2014 au 16 février 2015, l'Arcep a analysé la mise en œuvre du cadre juridique de la levée des restrictions technologiques dans les bandes 900 MHz et 2,1 GHz en mode FDD (la bande 2,1 GHz en mode FDD désigne les fréquences 1920 - 1980 MHz et 2110 - 2170 MHz sur le territoire métropolitain). Elle concluait que : « Il apparaît [...] prima facie qu'aucun motif ne soit de nature à justifier le maintien de restrictions technologiques dans les autorisations d'utilisations de fréquences des bandes 900 MHz et 2,1 GHz ». Les acteurs ont confirmé l'analyse de l'Arcep dans le cadre de leur réponse à la consultation publique. Dans la synthèse de cette consultation publique en date du 31 mars 2015, l'Arcep indiquait que : « Les contributeurs estiment, comme l'Autorité, qu'il n'existe pas de motifs justifiant le maintien des restrictions technologiques dans les bandes 900 MHz et 2,1 GHz. La plupart des contributeurs partagent également l'analyse de l'Autorité selon laquelle une levée des restrictions technologiques n'impose pas de mesures correctrices relatives à un rééquilibrage des fréquences attribuées dans les bandes 900 MHz et 2,1 GHz. » L'Arcep considère qu'aucun changement de circonstances n'est intervenu qui serait de nature à remettre en cause l'analyse faite dans sa revue stratégique du spectre pour le très haut débit mobile.

Décide :

Modification de l'arrêté du 18 juillet 2001 susvisé

- Article 1.** À l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 juillet 2001 susvisé, après les mots : « dans le cahier des charges annexé au présent arrêté » sont ajoutés les mots : « et dans l'annexe A du présent arrêté ».
- Article 2.** L'arrêté du 18 juillet 2001 susvisé est modifié conformément à l'annexe de la présente décision.

Modification de la décision n° 2001-0648 du 7 septembre 2001 susvisée

- Article 3.** À l'article 2 de la décision n° 2001-0648 du 7 septembre 2001 susvisée, les mots : « annexes 2 et 4 » sont remplacés par les mots : « annexes 2, 4 et A ».
- Article 4.** La décision n° 2001-0648 du 7 septembre 2001 susvisée est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.
- Article 5.** Le tableau qui figure à l'annexe 3 de la décision n° 2001-0648 du 7 septembre 2001 susvisée est remplacé par le tableau suivant :

«

Zone	Fréquences
France métropolitaine	1910,1 - 1915,1 MHz, 1950,1 - 1954,9 MHz, 1964,9 - 1974,9 MHz, 2140,1 - 2144,9 MHz et 2154,9 - 2164,9 MHz

»

Modification de la décision n° 2006-0239 du 14 février 2006 susvisée

- Article 6.** À l'article 1^{er} de la décision n° 2006-0239 du 14 février 2006 susvisée, les mots : « du cahier des charges situé en annexe 2 » sont remplacés par les mots : « des annexes 2 et A ».
- Article 7.** Au quatrième alinéa du paragraphe 1.1 de l'annexe 2 à la décision n° 2006-0239 du 14 février 2006 susvisée, les mots : « dans la bande 1800 MHz » sont remplacés par les mots : « par la présente décision ».
- Article 8.** Au sixième alinéa du paragraphe 1.1 de l'annexe 2 à la décision n° 2006-0239 du 14 février 2006 susvisée, les mots : « de la bande 1800 MHz » sont remplacés par les mots : « attribuées par la présente autorisation ».
- Article 9.** La décision n° 2006-0239 du 14 février 2006 susvisée est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Modification de la décision n° 2010-0634 du 8 juin 2010 susvisée

- Article 10.** À l'article 4 de la décision n° 2010-0634 du 8 juin 2010 susvisée, les mots : « à l'annexe à » sont remplacés par les mots : « aux annexes de ».

Article 11. Le tableau qui figure à l'article 2 de la décision n° 2010-0634 du 8 juin 2010 susvisée est remplacé par le tableau suivant :

«

Zone	Fréquences
France métropolitaine	1974,9 – 1979,7 MHz et 2164,9 – 2169,7 MHz

»

Article 12. La décision n° 2010-0634 du 8 juin 2010 susvisée est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Modalités d'exécution de la présente décision

Article 13. La directrice générale de l'Arcep est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Orange et publiée sur le site Internet de l'Arcep.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018,

Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe à la décision n° 2018-0682

L'arrêté du 18 janvier 2001 susvisé et les décisions de l'Arcep n° 2001-0648, n° 2006-0239 et n° 2010-0634 susvisées sont complétés par une annexe A et une annexe B ainsi rédigées :

« Annexe A

Obligations complémentaires d'aménagement numérique du territoire

Sans préjudice des autres obligations prévues par la présente autorisation, le titulaire est soumis aux obligations d'aménagement numérique du territoire définies ci-dessous.

En cas de contradiction entre les dispositions de la présente annexe et toutes autres dispositions de la présente autorisation, les dispositions de la présente annexe prévalent.

Les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz visées dans la présente annexe correspondent respectivement aux couples de sous-bandes 880,1 - 914,9 MHz et 925,1 - 959,9 MHz, 1710 - 1785 MHz et 1805 - 1880 MHz et 1920,5 - 1979,7 MHz et 2110,5 - 2169,7 MHz en mode de duplexage fréquentiel.

1 Partage de réseaux mobiles

1.1 Définitions

On entend par **partage d'infrastructures passives** la mise en commun de sites entre opérateurs, c'est-à-dire l'utilisation commune par les partenaires de tout ou partie des éléments passifs d'infrastructure tels que les pylônes ou les toits-terrasses, les « feeders » (câbles coaxiaux qui relient les antennes aux stations de base), les locaux, l'environnement technique des équipements réseaux (électricité, climatisation, génie civil...). Sur chaque site utilisé en commun, chaque opérateur déploie ses propres équipements actifs et ses propres antennes, et utilise ses propres fréquences.

On entend par **partage d'installations actives** l'utilisation commune par plusieurs opérateurs d'installations actives de réseau d'accès radio (i.e. installations qui incluent des dispositifs électroniques ou optiques de traitement du signal), correspondant par exemple aux équipements de stations de base, aux contrôleurs de stations de base et aux liens de transmission associés. Le déploiement et la gestion des installations partagées peuvent être opérés par tout ou partie des opérateurs associés au partage.

Il existe deux principales formes de partage d'installations actives :

- l'itinérance ;
- et la mutualisation des réseaux.

L'itinérance consiste en l'accueil, par un opérateur de réseau mobile, des clients d'un autre opérateur de réseau mobile sur son réseau, pour lequel seules les fréquences de l'opérateur accueillant sont exploitées.

Sur le plan technique, la **mutualisation des réseaux** se différencie de l'itinérance au niveau des fréquences émises : contrairement à l'itinérance, les fréquences des deux opérateurs sont exploitées. Cette modalité peut inclure, ou non, la mutualisation de fréquences :

- **la mutualisation des réseaux sans mutualisation de fréquences** est un partage d'installations actives sur lesquelles sont utilisées des fréquences de chaque opérateur associé au partage, l'exploitation de ces fréquences étant réalisée de manière séparée par chacun des opérateurs ;
- **la mutualisation des réseaux avec mutualisation de fréquences** entre plusieurs opérateurs est une forme de mutualisation des réseaux dans laquelle sont mises en commun des fréquences dont chaque opérateur concerné est titulaire en vue de leur exploitation combinée, de telle sorte que les clients de chacun des opérateurs associés puissent accéder à l'ensemble des fréquences concernées; cela peut permettre la mise en œuvre de canalisations plus larges et offrir ainsi aux utilisateurs des débits plus élevés.

Les éléments de réseaux utilisés en commun avec d'autres opérateurs dans le cadre de la mutualisation des réseaux avec ou sans mutualisation de fréquences font partie du réseau mobile à très haut débit de l'opérateur, au sens de la partie 2.1.

1.2 Cadre général du partage de réseaux

Il est rappelé au titulaire que :

- conformément à l'article D. 98-6-1 du code des postes et des communications électroniques (ci-après « CPCE »), les opérateurs sont soumis sur l'ensemble du territoire à des obligations relatives au partage passif des sites radioélectriques, tout particulièrement lors de l'installation de nouveaux sites ;
- conformément à l'article L. 34-8-6 du CPCE, les opérateurs sont soumis, notamment dans les zones de montagne, à des obligations relatives à l'accès aux infrastructures physiques d'une installation radioélectrique, à son alimentation en énergie et au lien de transmission utilisé pour raccorder cette installation.

Par ailleurs, le titulaire peut conclure avec un ou plusieurs opérateurs des accords de mutualisation des réseaux afin de faciliter la réalisation d'une couverture étendue du territoire, sur la base de négociations commerciales, sous réserve du respect du droit de la concurrence et du droit des communications électroniques.

La mutualisation de fréquences implique pour chaque opérateur associé une mise à disposition des fréquences à l'un des opérateurs ou à une société tierce.

Conformément aux dispositions de l'article L. 34-8-1-1 du CPCE, les accords de partage de réseaux mobiles sont communiqués, dès leur conclusion, à l'Arcep.

Le titulaire est en outre soumis aux obligations relatives au partage de réseaux décrites dans les parties 1.3 et 2.2.

1.3 Obligations de partage pour les nouveaux sites de la zone de déploiement prioritaire

Les obligations définies dans la présente partie 1.3 s'appliquent au titulaire, au titre de la présente autorisation, à compter de la date de la première décision de l'Arcep d'attribution des fréquences des bandes 900 MHz, 1800 MHz ou 2,1 GHz intervenant après le 1^{er} septembre 2018.

Préalablement à la construction d'un nouveau pylône situé dans la zone de déploiement prioritaire² par le titulaire ou par un tiers à la demande et pour le compte du titulaire en vue de l'installation d'une station de base, le titulaire est tenu :

- de consulter les autres opérateurs titulaires de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz ou 2,1 GHz pour savoir s'ils souhaitent également s'installer sur le pylône ; et
- le cas échéant, de prendre en compte, dans la négociation avec le bailleur du terrain sur lequel il envisage d'installer la station de base, le besoin d'accueil des autres titulaires de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz ou 2,1 GHz qui ont manifesté leur intérêt pour s'installer sur le pylône ; et
- de faire droit aux demandes raisonnables de partage des infrastructures passives, de raccordement à un réseau d'énergie et de la partie passive du lien de collecte, émanant d'autres titulaires de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz ou 2,1 GHz, dans des conditions garantissant l'effectivité de l'accès.

Si le titulaire propose, à un ou plusieurs autres titulaires de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz ou 2,1 GHz souhaitant améliorer significativement leur couverture dans les zones rurales, une offre satisfaisante³ d'accès à un nombre significatif de ses sites, notamment à un tarif raisonnable, l'Arcep lèvera cette obligation pour le titulaire à sa demande et après avoir apprécié le caractère satisfaisant de cette offre. L'Arcep pourra également, au regard de l'impact sur le marché de l'offre du titulaire et/ou des offres équivalentes d'autres titulaires, lever cette obligation pour l'ensemble des titulaires. Le cas échéant, l'Arcep informera le titulaire ou les titulaires concernés en conséquence et pourra rendre publique cette information.

2 Obligations relatives à l'aménagement numérique

2.1 Définition de la notion d'accès mobile à très haut débit

Un accès mobile à très haut débit est défini comme un accès ouvert au public fourni par un équipement de réseau mobile permettant un débit maximal théorique pour un même utilisateur d'au moins 60 Mbit/s dans le sens descendant lorsque le titulaire dispose d'une quantité de fréquences supérieure ou égale à 10 MHz duplex et d'au moins 30 Mbit/s dans le sens descendant lorsque celui-ci dispose d'une quantité de fréquences de 5 MHz duplex. La notion de réseau mobile est comprise au sens d'un réseau du « service mobile » tel que défini par l'Union internationale des

² Telle que définie dans la décision de l'Arcep n° 2015-0825 en date du 2 juillet 2015 proposant au ministre chargé des communications électroniques les modalités et les conditions d'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public.

³ Cette offre pourrait concerner à la fois des sites existants et des sites futurs. Elle devrait inclure le partage d'infrastructures passives, de l'alimentation en énergie, de la partie passive du lien de collecte et, le cas échéant, pour les nouveaux sites, le partage de la gestion des baux, dans des conditions garantissant l'effectivité de l'accès. Une offre de mutualisation des réseaux serait réputée remplir ces conditions.

télécommunications, pouvant être utilisé pour la fourniture d'un accès qu'il soit mobile, nomade ou fixe.

Le réseau mobile à très haut débit du titulaire correspond au réseau fournissant, par l'utilisation de fréquences du titulaire, un accès mobile à très haut débit. Les éléments de réseaux utilisés en commun avec d'autres opérateurs dans le cadre de la mutualisation des réseaux, dès lors qu'ils utilisent les fréquences du titulaire pour fournir un accès mobile à très haut débit, font partie du réseau mobile à très haut débit du titulaire.

2.2 Obligation de participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain

Le titulaire est tenu de participer au dispositif de couverture ciblée décrit ci-après et selon les modalités suivantes.

Le titulaire satisfait cette obligation par l'utilisation des fréquences qui lui sont attribuées par la présente autorisation ou, le cas échéant, d'autres fréquences dont il serait par ailleurs titulaire.

Identification des zones géographiques à couvrir

Le dispositif de couverture ciblée a pour objet d'assurer la couverture de 5000 zones⁴ par opérateur qui participe au dispositif.

Le ministre chargé des communications électroniques arrête pour chaque année la liste des zones à couvrir au titre du dispositif de couverture ciblée et, pour chaque zone, les opérateurs qui doivent y apporter leurs services. Au total, jusqu'à 5000 zones par opérateur sont identifiées par arrêté du ministre et jusqu'à 600 zones par opérateur pour 2018, 700 pour 2019, 800 pour 2020, pour 2021 et pour 2022, puis 600 par an et par opérateur au-delà⁵. L'arrêté précise pour quels opérateurs et au titre de quelle année la zone est identifiée.

Pour chaque opérateur, parmi les 5000 zones arrêtées, une partie (2000) correspond aux zones géographiques les plus habitées dans lesquelles aucun opérateur n'offre de service de radiotéléphonie mobile⁶ avec un niveau de « bonne couverture » au sens de la décision de l'Arcep n° 2016-1678 en date du 6 décembre 2016⁷. L'autre partie (3000) peut concerner tout type de lieu (zones habitées, zones touristiques, zones de montagne, etc.) pour lequel un besoin d'aménagement numérique du territoire a été identifié⁸. Ces zones peuvent indifféremment être des zones où aucun opérateur n'offre de service mobile ou des zones où certains opérateurs offrent des services mobiles. L'objectif est dans les deux cas d'y apporter la couverture de tous les opérateurs.

Aux fins d'établissement de la liste des zones à couvrir, le titulaire est tenu de répondre dans un délai ne pouvant excéder deux mois aux demandes émanant du ministre chargé des communications électroniques concernant le nombre de sites nécessaire pour répondre aux besoins de couverture

⁴ Chaque zone doit pouvoir être couverte par un site unique.

⁵ Si le quota annuel d'une année donnée n'est pas épuisé à la fin de cette année, le reliquat ne peut pas être utilisé pour augmenter le quota annuel des années suivantes. Le quota global reste dans tous les cas de 5000 zones par opérateur.

⁶ Les services de radiotéléphonie mobile comprennent le service téléphonique (voix) et le service de messagerie interpersonnel (SMS).

⁷ Décision n° 2016-1678 de l'Arcep en date du 6 décembre 2016 relative aux contenus et aux modalités de mise à disposition du public d'informations relatives à la couverture des services mobiles et aux méthodes de vérification de la fiabilité de ces informations.

⁸ Ces besoins peuvent concerner des zones ne disposant pas de bonne, voire de très bonne couverture, au sens des cartes de couverture définies par l'Arcep (cf. la décision de l'Arcep n° 2016-1678 en date du 6 décembre 2016).

identifiés. Lorsque le nombre de zones à étudier excède 600 sur une période de deux mois glissants, le délai de deux mois dans lequel le titulaire est tenu de répondre ne s'applique que pour 600 zones.

Obligation de fourniture de services et délais de mise en œuvre

Le titulaire est tenu de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit, grâce à l'installation d'un nouveau site, sur chaque zone pour laquelle il a été désigné par arrêté au plus tard 24 mois après la date de publication de l'arrêté du ministre dans le cas où celui-ci serait publié l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée ou au plus tard 24 mois après le 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée dans le cas où l'arrêté serait publié avant cette date⁹.

Par exception, dans l'hypothèse où une collectivité territoriale (ou un groupement de collectivités territoriales) informerait le titulaire qu'elle entend lui mettre à disposition à un tarif raisonnable un emplacement (terrain, point haut, etc.) identifié après concertation avec lui, raccordé au réseau électrique et permettant l'installation d'une station de base pouvant couvrir la zone identifiée, le titulaire est tenu de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit, grâce à l'installation d'un nouveau site, sur la zone au plus tard 12 mois après la signature du procès-verbal de mise à disposition effective par la collectivité ou le groupement de collectivités territoriales de l'emplacement raccordé au réseau électrique et la délivrance des autorisations d'urbanisme¹⁰.

Dès que la collectivité territoriale (ou le groupement de collectivités territoriales) l'informe qu'elle entend lui mettre à disposition un emplacement, le titulaire est tenu de procéder aux demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de ses obligations dans les meilleurs délais. Dans le cas où, après avoir indiqué au titulaire qu'elle comptait lui mettre à disposition un emplacement, la collectivité territoriale (ou le groupement de collectivités territoriales) se rétracterait, le titulaire est tenu de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit, grâce à l'installation d'un nouveau site, sur la zone au plus tard 24 mois à partir de la date à laquelle la décision de rétractation lui a été notifiée¹¹.

Niveau de couverture du service de radiotéléphonie mobile

Le service de radiotéléphonie mobile fourni par le titulaire doit être disponible à l'extérieur des bâtiments pour des terminaux munis d'un filtre atténuateur de gain de -10 dB et être effectif 24 heures sur 24, y compris aux heures chargées.

Obligations de partage de réseaux

Dans chaque zone dont le titulaire doit assurer la couverture, le titulaire est *a minima* tenu de mettre en œuvre, conjointement avec les autres opérateurs pour lesquels la même zone a été arrêtée au titre de la même année, un partage des éléments passifs d'infrastructures.

Lorsqu'une zone a été arrêtée pour tous les opérateurs participants au dispositif de couverture ciblée et qu'à la date de publication de l'arrêté, ceux-ci ne fournissent pas dans cette zone de service de radiotéléphonie mobile à un niveau de « bonne couverture » au sens de la décision de l'Arcep

⁹ Par dérogation, le titulaire est tenu de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit, grâce à l'installation d'un nouveau site, sur chaque zone figurant en annexe B de la présente autorisation au plus tard le 27 juin 2020 ou, le cas échéant, dans les délais et les conditions prévus par les deux paragraphes suivants.

¹⁰ Si la signature du procès-verbal et la délivrance des autorisations d'urbanisme sont antérieures au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée, le délai de 12 mois commence au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée.

¹¹ Si la décision de rétractation est notifiée avant le 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée, le délai de 24 mois commence au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée.

n° 2016-1678 en date du 6 décembre 2016, le titulaire est tenu de mettre en œuvre, conjointement avec les autres opérateurs participant au dispositif, une mutualisation des réseaux permettant de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit sur la zone dans les délais susmentionnés.

Si le titulaire estime que la mise en œuvre de cette obligation de mutualisation des réseaux est susceptible de dégrader significativement la qualité de service de son réseau sur une portion du territoire comprenant tout ou partie de la zone arrêtée ou située à proximité de cette zone, il en informe les autres opérateurs participant au dispositif de couverture ciblée et produit les éléments justifiant cette dégradation. Dans ce cas, le titulaire a la possibilité, sur la zone concernée, de ne partager que les éléments passifs avec les autres opérateurs, à condition de prendre en charge les surcoûts que son absence de participation au dispositif de mutualisation des réseaux induit pour ceux-ci.

Les opérateurs participants au dispositif de couverture ciblée sont invités à conclure une convention de partage de réseaux radioélectriques qui prévoit le calendrier et les modalités techniques et financières dans lesquels seront mis en œuvre les partages de réseaux susmentionnés. En application des dispositions de l'article L. 34-8-1-1 du CPCE, cette convention est communiquée dès sa conclusion à l'Arcep.

Obligation de financement

Pour chaque zone arrêtée, le titulaire est tenu de prendre à sa charge, le cas échéant conjointement avec les autres opérateurs participant au dispositif de couverture ciblée et pour lesquels la zone à couvrir a également été arrêtée au titre de la même année, l'ensemble des coûts (équipements actifs, construction d'un éventuel pylône, collecte, accès au site, frais d'exploitation du site, etc.) nécessaires à la fourniture de service.

Obligation de transmission d'informations

Dès qu'il a connaissance de l'emplacement exact du site devant permettre de couvrir une zone identifiée, le titulaire informe les collectivités territoriales concernées (ou leurs groupements) et le ministre chargé des communications électroniques de la zone de couverture de ce site¹².

Tous les trois mois, le titulaire est tenu d'informer l'Arcep de la mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée dans les zones qu'il doit couvrir en application de l'arrêté du ministre. Cette information est fournie à l'Arcep conjointement avec les autres opérateurs participants au dispositif de couverture ciblée pour les zones pour lesquelles ils ont également été désignés, conformément à un format défini par l'Arcep. En particulier, il fait part des projets de mise à disposition d'emplacements par les collectivités territoriales (ou leurs groupements), de la mise à disposition effective d'emplacements raccordés au réseau électrique¹³, de l'obtention des autorisations d'urbanisme associées, des décisions de rétractation des collectivités territoriales (ou leurs groupements) et de la zone de couverture des sites¹⁴ installés afin de couvrir les zones pour lesquelles il a été désigné. Il fournit également, de sa propre initiative ou à la demande de l'Arcep, tout élément pertinent de justification.

¹² À cette fin, le titulaire fournit une carte numérique de couverture établie selon les mêmes modalités (y compris les paramètres) que celles utilisées pour établir les cartes de couverture qu'il publie en application de la décision n° 2016-1678 de l'Arcep.

¹³ Cette mise à disposition est formalisée par un procès-verbal de mise à disposition.

¹⁴ À cette fin, le titulaire fournit une carte numérique de couverture établie selon les mêmes modalités (y compris les paramètres) que celles utilisées pour établir les cartes de couverture qu'il publie en application de la décision n° 2016-1678 de l'Arcep.

2.3 Obligation de généraliser l'accès mobile à très haut débit

Le titulaire est tenu de fournir un accès mobile à très haut débit depuis tous les sites de son réseau d'une puissance supérieure à 5 watts au plus tard le 31 décembre 2020. Par exception, s'agissant des sites existants au 1^{er} juillet 2018 de son réseau qui font partie du programme « zones blanches centres-bourgs »¹⁵, le titulaire est tenu de fournir un accès mobile à très haut débit depuis 75% de ces sites au plus tard le 31 décembre 2020.

Au titre de ces obligations, le titulaire est tenu d'installer des équipements permettant la fourniture d'un accès mobile à très haut débit.

Dans les mêmes délais, le titulaire est également tenu d'installer un lien de collecte pour chaque station de base de son réseau dont la capacité est au moins égale à la capacité théorique des équipements radio déployés sur le site.

Le titulaire est également tenu dans ces délais de dimensionner les équipements et la collecte des stations de base situées en zone de déploiement prioritaire¹⁶ de sorte à assurer un service d'accès mobile à très haut débit raisonnablement équivalent à celui fourni sur le reste du territoire. L'Arcep appréciera l'existence d'un service raisonnablement équivalent au regard notamment du débit moyen fourni par le titulaire aux utilisateurs, résidentiels et professionnels, de son réseau mobile à très haut débit.

2.4 Obligation de transparence

Le titulaire est tenu, au plus tard le 1^{er} juillet 2018, de publier et de maintenir à jour sur son site Internet, dans un format électronique ouvert et aisément réutilisable, la liste des stations de base qui ne fournissent pas de service de radiotéléphonie mobile ou de service d'accès mobile à très haut débit pour cause de maintenance ou de panne.

2.5 Obligation de couverture des axes routiers prioritaires à l'extérieur des véhicules

Le titulaire est tenu de fournir des services d'accès mobile à très haut débit et de radiotéléphonie mobile le long des axes routiers prioritaires, au plus tard le 31 décembre 2020.

Les axes routiers prioritaires sont les autoroutes, les axes routiers principaux reliant, au sein de chaque département, le chef-lieu de département (préfecture) aux chefs-lieux d'arrondissements (sous-préfectures) et les tronçons de routes sur lesquels circulent en moyenne annuelle au moins cinq mille véhicules par jour, tels qu'ils existent au 1^{er} janvier 2018. Si plusieurs axes routiers relient un chef-lieu de département (préfecture) à un chef-lieu d'arrondissement (sous-préfecture), le titulaire est tenu d'en couvrir au moins un.

Les services fournis doivent être disponibles dans au moins 95% des tentatives de connexion. Cette disponibilité est assurée à l'extérieur des véhicules et est effective 24 heures sur 24, y compris aux heures chargées.

¹⁵ Programme établi par la convention nationale du 15 juillet 2003 modifiée et prévu notamment par les articles 52 et 52-1 de loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et les articles 119, 119-1 et 119-2 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

¹⁶ Telle que définie dans la décision de l'Arcep n° 2015-0825 en date du 2 juillet 2015 proposant au ministre chargé des communications électroniques les modalités et les conditions d'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public.

Le titulaire satisfait cette obligation par l'utilisation des fréquences qui lui sont attribuées par la présente décision ou, le cas échéant, d'autres fréquences dont il serait par ailleurs titulaire.

2.6 Obligations de couverture à l'intérieur des bâtiments

Le titulaire est tenu, d'une part, au plus tard le 31 décembre 2018, de mettre en service la voix et les SMS sur wifi sur son cœur de réseau et de permettre à ses clients ayant une offre grand public post payée non bloquée¹⁷ et un terminal compatible d'activer l'option voix sur wifi et, d'autre part, au plus tard le 1^{er} octobre 2019, de permettre à ses clients ayant une offre grand public post payée non bloquée et un terminal compatible d'activer les options voix et SMS sur wifi. Le titulaire est également tenu d'informer ses clients éligibles de la disponibilité des options et de la méthode permettant de les activer. Le titulaire est en outre tenu de tout mettre en œuvre pour permettre au 31 décembre 2019 à au moins 80% des clients ayant un terminal compatible d'activer les options voix et SMS sur wifi.

Le titulaire est tenu de commercialiser au plus tard le 31 décembre 2018 une offre¹⁸ permettant à des entreprises ou des personnes publiques qui en font la demande d'obtenir, pour un tarif raisonnable, une amélioration de la couverture des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit à l'intérieur des bâtiments qui permette aux occupants et visiteurs de ces bâtiments d'avoir accès à la couverture des réseaux mobiles ouverts au public des autres opérateurs soumis à la même obligation. Pour ce faire, le titulaire peut recourir à toutes solutions technologiques adéquates, telles que la voix et les SMS sur wifi, les picocellules, les répéteurs, les systèmes d'antennes distribués (DAS), etc.

Lorsque l'offre mentionnée au paragraphe précédent est souscrite auprès d'un opérateur soumis à la même obligation, le titulaire est tenu de faire droit à la demande dudit opérateur de rendre ses services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit disponibles à l'intérieur des bâtiments concernés, dans des conditions techniques et tarifaires raisonnables.

2.7 Obligation de fourniture d'un service d'accès fixe

Le titulaire est tenu de fournir un service d'accès fixe à internet sur son réseau mobile à très haut débit :

- au plus tard le 1^{er} juillet 2018, dans des zones qu'il identifie et rend publiques conformément aux dispositions de la décision n° 2018-0169 de l'Arcep en date du 22 février 2018 ;
- dans les zones couvertes par son réseau mobile à très haut débit qui sont identifiées, après consultation du titulaire, par arrêté du ministre chargé des communications électroniques, dans un délai de 4 mois suivant la publication de l'arrêté, sauf indisponibilité dûment justifiée d'une capacité suffisante pour assurer la préservation d'une qualité de service satisfaisante pour les utilisateurs mobiles.

Les conditions d'accès au service permettent à l'utilisateur d'accéder à une quantité minimale de données précisée dans son offre à des débits non bridés, sauf mesures de gestion de trafic raisonnables, dans des conditions conformes au règlement 2015/2120 du Parlement européen et du

¹⁷ C'est-à-dire permettant l'émission d'appels ou SMS même lorsque le volume d'appels ou SMS inclus dans l'offre est entièrement consommé.

¹⁸ Cette offre peut être commercialisée en partenariat avec un fournisseur d'infrastructures, en tant que sous-traitant par exemple.

Conseil du 25 novembre 2015 sur la neutralité de l'Internet¹⁹. Les conditions d'accès proposées par le titulaire peuvent inclure, en cas de nécessité au regard de la situation géographique de l'utilisateur final, la fourniture d'une antenne externe à installer chez l'utilisateur afin d'optimiser la qualité de la connexion.

Le titulaire satisfait cette obligation par l'utilisation des fréquences qui lui sont attribuées par la présente décision ou, le cas échéant, d'autres fréquences dont il serait par ailleurs titulaire.

2.8 Obligation de participation au dispositif d'extension de la couverture en « 4G fixe »

Le titulaire est tenu de participer au dispositif d'extension de la couverture en « 4G fixe » décrit ci-après et selon les modalités suivantes.

Le titulaire satisfait cette obligation par l'utilisation des fréquences qui lui sont attribuées par la présente autorisation ou, le cas échéant, d'autres fréquences dont il serait par ailleurs titulaire.

Identification des zones géographiques à couvrir

Le dispositif d'extension de la couverture en « 4G fixe » a pour objet d'assurer la couverture de 500 zones²⁰ par opérateur qui participe au dispositif.

Le ministre chargé des communications électroniques arrête, après consultation des opérateurs participants, pour chaque année la liste des zones à couvrir au titre du dispositif d'extension de la couverture en « 4G fixe » et, pour chaque zone, les opérateurs qui doivent y apporter leurs services. Au total, jusqu'à 500 zones par opérateur seront identifiées par arrêté du ministre (le ministre pourra identifier au moins 400 zones au titre des années 2018 et 2019). L'arrêté précise pour quels opérateurs et au titre de quelle année la zone est identifiée.

Aux fins d'établissement de la liste des zones à couvrir, le titulaire est tenu de répondre dans un délai ne pouvant excéder deux mois aux demandes émanant du ministre chargé des communications électroniques concernant le nombre de sites nécessaire pour répondre aux besoins de couverture identifiés.

Obligation de fourniture de service et délais de mise en œuvre

Le titulaire est tenu de fournir un service d'accès fixe à internet sur son réseau mobile à très haut débit, grâce à l'installation d'un nouveau site pouvant notamment répondre à des insuffisances de couverture ou de capacité, sur chaque zone pour laquelle il a été désigné par arrêté au plus tard 24 mois après la date de publication de l'arrêté du ministre dans le cas où celui-ci serait publié l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée ou au plus tard 24 mois après le 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée dans le cas où l'arrêté serait publié avant cette date.

Par exception, dans l'hypothèse où une collectivité territoriale (ou un groupement de collectivités territoriales) informerait le titulaire, qu'elle entend lui mettre à disposition à un tarif raisonnable un emplacement (terrain, point haut, etc.) identifié après concertation avec le titulaire, raccordé au réseau électrique et permettant l'installation d'une station radioélectrique pouvant couvrir la zone identifiée, le titulaire est tenu de fournir un service d'accès fixe à internet sur la zone au plus tard

¹⁹ Règlement (UE) 2015/2120 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant des mesures relatives à l'accès à un internet ouvert et modifiant la directive 2002/22/CE concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques et le règlement (UE) n° 531/2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union

²⁰ Chaque zone doit pouvoir être couverte par un site unique.

12 mois après la signature du procès-verbal de mise à disposition effective par la collectivité ou le groupement de collectivités territoriales de l'emplacement raccordé au réseau électrique et la délivrance des autorisations d'urbanisme²¹.

Dès que la collectivité territoriale (ou le groupement de collectivités territoriales) l'informe qu'elle entend lui mettre à disposition un emplacement, le titulaire est tenu de procéder aux demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de ses obligations dans les meilleurs délais. Dans le cas où, après avoir indiqué au titulaire qu'elle comptait lui mettre à disposition un emplacement, la collectivité territoriale (ou le groupement de collectivités territoriales) se rétracterait, le titulaire est tenu de fournir un service d'accès fixe à internet sur la zone au plus tard 24 mois à partir de la date à laquelle la décision de rétractation lui a été notifiée²².

Les sites déployés pour répondre à cette obligation ne font pas l'objet d'obligation de mutualisation au-delà de celles prévues par la réglementation en vigueur.

Conditions de fourniture du service d'accès fixe

Le service d'accès fixe à internet fourni par le titulaire doit permettre à l'utilisateur d'accéder à une quantité minimale de données précisée dans son offre à des débits non bridés, sauf mesures de gestion de trafic raisonnables, dans des conditions conformes au règlement 2015/2120 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 sur la neutralité de l'Internet²³. Les conditions d'accès proposées par le titulaire peuvent inclure, en cas de nécessité au regard de la situation géographique de l'utilisateur final, la fourniture d'une antenne externe à installer chez l'utilisateur afin d'optimiser la qualité de la connexion.

Obligation de financement

Pour chaque zone arrêtée, le titulaire est tenu de prendre à sa charge l'ensemble des coûts (équipements actifs, construction d'un éventuel pylône, collecte, accès au site, frais d'exploitation du site, etc.) nécessaires à la fourniture de service.

Obligation de transmission d'informations

Dès qu'il a connaissance de l'emplacement exact du site devant permettre de couvrir une zone identifiée, le titulaire informe les collectivités territoriales concernées (ou leurs groupements) et le ministre chargé des communications électroniques de la zone de couverture de ce site²⁴.

Tous les trois mois, le titulaire est tenu d'informer l'Arcep de la mise en œuvre du dispositif d'extension de la couverture en « 4G fixe » dans les zones qu'il doit couvrir en application de l'arrêté du ministre. Cette information est fournie à l'Arcep conformément à un format défini par l'Arcep. En particulier, il fait part des projets de mise à disposition d'emplacements par les collectivités territoriales (ou leurs groupements), de la mise à disposition effective d'emplacements raccordés au

²¹ Si la signature du procès-verbal et la délivrance des autorisations d'urbanisme sont antérieures au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée, le délai de 12 mois commence au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée.

²² Si la décision de rétractation est notifiée avant le 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée, le délai de 24 mois commence au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la zone est arrêtée.

²³ Règlement (UE) 2015/2120 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant des mesures relatives à l'accès à un internet ouvert et modifiant la directive 2002/22/CE concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques et le règlement (UE) n° 531/2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union

²⁴ À cette fin, le titulaire fournit une carte numérique de couverture établie selon les mêmes modalités (y compris les paramètres) que celles utilisées pour établir les cartes de couverture qu'il publie en application de la décision n° 2016-1678 de l'Arcep.

réseau électrique²⁵, de l'obtention des autorisations d'urbanisme associées, des décisions de rétractation des collectivités territoriales (ou leurs groupements) et de la zone de couverture des sites²⁶ installés afin de couvrir les zones pour lesquelles il a été désigné. Il fournit également, de sa propre initiative ou à la demande de l'Arcep, tout élément pertinent de justification. »

²⁵ Cette mise à disposition est formalisée par un procès-verbal de mise à disposition.

²⁶ À cette fin, le titulaire fournit une carte numérique de couverture établie selon les mêmes modalités (y compris les paramètres) que celles utilisées pour établir les cartes de couverture qu'il publie en application de la décision n° 2016-1678 de l'Arcep.

« Annexe B Liste des zones à couvrir au titre du dispositif de couverture ciblée au plus tard le 27 juin 2020 »

La liste des zones à couvrir au titre du dispositif de couverture ciblée au plus tard le 27 juin 2020 est organisée en trois tableaux :

- le premier contient les communes et centres-bourgs issus du programme « zones blanches centres-bourgs » ;
- le deuxième contient les zones issues du programme de couverture des sites mobiles stratégiques ;
- le troisième contient les zones issues du programme de couverture « France Mobile ».

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
1	64001	AAST	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	AAST	1
2	25003	ABBENANS	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ABBENANS	1
3	64025	ANGOUS	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ANGOUS	1
4	57025	ANZELING	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ANZELING	1
5	55012	APREMONT-LA-FORET	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-AGNANT-SOUS-LES-COTES (55451)	1
6	25026	ARC-SOUS-MONTENOT	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ARC-SOUS-MONTENOT	1
7	77007	ARGENTIERES	SEINE-ET-MARNE	ILE-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ARGENTIERES	1
8	64050	ARRAST-LARREBIEU	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ARRAST-LARREBIEU	1
9	10011	ARRENTIERES	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ARRENTIERES	1
10	23007	ARS	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ARS	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
11	72009	ARTHEZE	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ARTHEZE	1
12	02458	DHUIYS-ET-MORIN-EN-BRIE	AISNE	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ARTONGES	1
13	89021	ASQUINS	YONNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ASQUINS	1
14	54026	ATHIENVILLE	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ATHIENVILLE	1
15	54030	AUTREPIERRE	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	AUTREPIERRE	1
	54233	GONDREXON				GONDREXON	
16	10022	AVIREY-LINGEY	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	AVIREY-LINGEY	1
17	23014	AZAT-CHATENET	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	AZAT-CHATENET	1
18	57046	BAERENTHAL	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BAERENTHAL	1
19	47019	BAJAMONT	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BAJAMONT	1
20	51036	BARBONNE-FAYEL	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BARBONNE-FAYEL	1
21	64098	BASSILLON-VAUZE	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BASSILLON-VAUZE	1
22	51039	BASSU	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BASSU	1
23	46018	LE BASTIT	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LE BASTIT	1
24	55031	BAUDONVILLIERS	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BAUDONVILLIERS	1
25	04023	BAYONS	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ASTOIN (04011)	1
26	04023	BAYONS	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ESPARRON-LA-BATIE (04082)	1
27	04023	BAYONS	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	REYNIER (04165)	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
28	08052	BAYONVILLE	ARDENNES	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BAYONVILLE	1
29	76059	BAZINVAL	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BAZINVAL	1
30	49018	BAUGE-EN-ANJOU	MAINE-ET-LOIRE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LE GUEDENIAU (49157)	1
31	76065	BEAUSSAULT	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BEAUSSAULT	1
32	47025	BEAUVILLE	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BEAUVILLE	1
33	46201	MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BELMONTET	1
34	10039	BERGERES	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BERGERES	1
35	10044	BETIGNICOURT	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BETIGNICOURT	1
36	70069	BETONCOURT-SAINT-PANCRAS	HAUTE-SAONE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BETONCOURT-SAINT-PANCRAS	1
37	27066	BEZU-LA-FORET	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BEZU-LA-FORET	1
	27392	MARTAGNY				MARTAGNY	
38	02084	BEZU-LE-GUERY	AISNE	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BEZU-LE-GUERY	1
39	57082	BIDING	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BIDING	1
40	89049	BOIS-D'ARCY	YONNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BOIS-D'ARCY	1
41	34034	BOISSET	HERAULT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BOISSET	1
42	28050	BONCOURT	EURE-ET-LOIR	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BONCOURT	1
43	29013	BOTMEUR	FINISTERE	BRETAGNE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BOTMEUR	1
44	46033	LE BOULVE	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LE BOULVE	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
45	25083	BOURNOIS	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BOURNOIS	1
46	10058	BRAGELOGNE- BEAUVOIR	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	1
47	55072	BRAQUIS	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BRAQUIS	1
48	57107	BREHAIN	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BREHAIN	1
49	46039	BRENGUES	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BRENGUES	1
	46093	ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE				ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE	
50	10062	BRIEL-SUR-BARSE	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BRIEL-SUR-BARSE	1
51	55078	BRIEULLES-SUR- MEUSE	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BRIEULLES-SUR-MEUSE	1
52	27118	BROSVILLE	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BROSVILLE	1
53	62182	BUIRE-AU-BOIS	PAS-DE-CALAIS	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BUIRE-AU-BOIS	1
54	64159	CADILLON	PYRENEES- ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CADILLON	1
55	11057	CAHUZAC	AUDE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CAHUZAC	1
56	60126	CANNECTANCOURT	OISE	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CANNECTANCOURT	1
57	46059	CARLUCET	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CARLUCET	1
58	11083	CAUNETTES-EN-VAL	AUDE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CAUNETTES-EN-VAL	1
59	58049	CHALAUX	NIEVRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHALAUX	1
60	58050	CHALLEMENT	NIEVRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHALLEMENT	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
61	41035	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	LOIR-ET-CHER	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	1
62	45070	CHAMPOULET	LOIRET	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHAMPOULET	1
63	10087	CHASEREY	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHASEREY	1
64	71111	CHASSY	SAONE-ET-LOIRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHASSY	1
65	57130	CHATEAU-BREHAIN	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHATEAU-BREHAIN	1
66	37067	CHEILLE	INDRE-ET-LOIRE	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHEILLE	1
67	55113	CHEPPY	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHEPPY	1
	55549	VERY				VERY	
68	53068	CHERANCE	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHERANCE	1
	53251	SAINT-QUENTIN-LES-ANGES				SAINT-QUENTIN-LES-ANGES	
69	38099	CHEVRIERES	ISERE	AUVERGNE - RHONE-ALPES	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHEVRIERES	1
70	41052	CHITENAY	LOIR-ET-CHER	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CHITENAY	1
71	54130	CLAYEURES	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CLAYEURES	1
72	39155	CLUCY	JURA	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CLUCY	1
73	54133	COINCOURT	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	COINCOURT	1
74	51165	CONNANTRE	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CONNANTRE	1
75	51170	CORFELIX	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CORFELIX	1
76	46075	CORN	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CORN	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
77	51175	CORROBERT	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CORROBERT	1
78	53079	COUESMES-VAUCE	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	COUESMES-VAUCE	1
	53176	LE PAS				LE PAS	
79	90027	COURCELLES	TERRITOIRE-DE-BELFORT	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	COURCELLES	1
80	47073	COURS	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	COURS	1
81	10108	COURTAOULT	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	COURTAOULT	1
82	66061	COUSTOUGES	PYRENEES-ORIENTALES	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	COUSTOUGES	1
83	55134	COUVONGES	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	COUVONGES	1
84	72107	CRANNES-EN-CHAMPAGNE	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CRANNES-EN-CHAMPAGNE	1
85	54147	CRION	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CRION	1
86	76207	CUVERVILLE-SUR-YERES	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CUVERVILLE-SUR-YERES	1
87	57165	DALEM	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	DALEM	1
88	10123	DIENVILLE	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	DIENVILLE	1
	10313	RADONVILLIERS				RADONVILLIERS	
89	02268	DOMPTIN	AISNE	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	DOMPTIN	1
90	76220	DOUVREND	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	DOUVREND	1
91	57187	EBLANGE	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	EBLANGE	1
	57455	MEGANGE				MEGANGE	
92	25211	ECHEVANNES	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ECHEVANNES	1
93	39205	ECLANS-NENON	JURA	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ECLANS-NENON	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
94	55169	ECOUVIEZ	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ECOUVIEZ	1
95	47087	ENGAYRAC	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ENGAYRAC	1
96	58110	EPIRY	NIEVRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	EPIRY	1
97	89154	ESCAMPS	YONNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ESCAMPS	1
98	64212	ESPECHEDE	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ESPECHEDE	1
99	08161	EXERMONT	ARDENNES	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	EXERMONT	1
100	51243	FAUX-FRESNAY	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FAUX-FRESNAY	1
	10365	SALON	AUBE			SALON	
101	27241	FEUGUEROLLES	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FEUGUEROLLES	1
102	25241	FLAGEY	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FLAGEY	1
103	51253	FLORENT-EN-ARGONNE	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FLORENT-EN-ARGONNE	1
104	62345	FONTAINE-L'ETALON	PAS-DE-CALAIS	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FONTAINE-L'ETALON	1
105	25246	FONTAINE-LES-CLERVAL	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FONTAINE-LES-CLERVAL	1
106	41087	FONTAINE-LES-COTEAUX	LOIR-ET-CHER	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FONTAINE-LES-COTEAUX	1
107	28155	FONTAINE-LES-RIBOUTS	EURE-ET-LOIR	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FONTAINE-LES-RIBOUTS	1
108	57229	FOULCREY	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FOULCREY	1
109	10160	FRAVAUX	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FRAVAUX	1
110	28161	FRAZE	EURE-ET-LOIR	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FRAZE	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
111	25261	FROIDEVAUX	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FROIDEVAUX	1
112	55200	FROMEREVILLE-LES-VALLONS	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	FROMEREVILLE-LES-VALLONS	1
113	27281	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	1
114	25266	GENEY	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	GENEY	1
115	55258	GEVILLE	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	CORNIEVILLE (55126)	1
116	54226	GIBEAUMEIX	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	GIBEAUMEIX	1
117	24200	GRAND-BRASSAC	DORDOGNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	GRAND-BRASSAC	1
118	47113	GRAYSSAS	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	GRAYSSAS	1
119	89194	GRIMAUT	YONNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	GRIMAUT	1
120	25301	GUYANS-VENNES	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	GUYANS-VENNES	1
121	54246	HALLOVILLE	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	HALLOVILLE	1
122	57286	HALSTROFF	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	HALSTROFF	1
123	10171	HAMPIGNY	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	HAMPIGNY	1
	10315	RANCES				RANCES	
124	57291	HANGVILLER	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	HANGVILLER	1
	57709	VESCHEIM				VESCHEIM	
125	57292	HANNOCOURT	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	HANNOCOURT	1
126	76344	HAUDRICOURT	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	HAUDRICOURT	1
127	51292	HERPONT	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	HERPONT	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
128	59306	HESTRUD	NORD	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	HESTRUD	1
129	48074	HURES-LA-PARADE	LOZERE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	HURES-LA-PARADE	1
130	06072	ILONSE	ALPES-MARITIMES	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ILONSE	1
131	55250	INOR	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	INOR	1
132	10178	JESSAINS	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	JESSAINS	1
	10183	JUVANZE				JUVANZE	
	10384	TRANNES				TRANNES	
133	55260	JULVECOURT	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	JULVECOURT	1
134	64289	LA BASTIDE-CLAIRENCE	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LA BASTIDE-CLAIRENCE	1
135	53033	LA BOISSIERE	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LA BOISSIERE	1
136	72049	LA BRUERE-SUR-LOIR	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LA BRUERE-SUR-LOIR	1
137	72060	LA CHAPELLE-AUX-CHOUX	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LA CHAPELLE-AUX-CHOUX	1
138	51399	LA NEUVILLE-AU-PONT	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LA NEUVILLE-AU-PONT	1
139	70411	LA PISSEURE	HAUTE-SAONE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LA PISSEURE	1
140	04167	LA ROBINE-SUR-GALABRE	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	AINAC (04002)	1
						LAMBERT (04098)	
141	53258	LA SELLE-CRAONNAISE	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LA SELLE-CRAONNAISE	1
142	48191	LA TIEULE	LOZERE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LA TIEULE	1
143	67255	LALAYE	BAS-RHIN	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LALAYE	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
144	66001	L'ALBERE	PYRENEES-ORIENTALES	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	L'ALBERE	1
145	08244	LAMETZ	ARDENNES	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LAMETZ	1
146	80466	LANCHES-SAINT-HILAIRE	SOMME	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LANCHES-SAINT-HILAIRE	1
147	55278	LANEUVILLE AU RUPT	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LANEUVILLE AU RUPT	1
148	22109	LANLOUP	COTES-D'AMOR	BRETAGNE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LANLOUP	1
149	28205	LANNERAY	EURE-ET-LOIR	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LANNERAY	1
150	46155	LARNAGOL	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LARNAGOL	1
151	34091	LE CROS	HERAULT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LE CROS	1
152	14658	NOUES DE SIENNE	CALVADOS	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LE GAST	1
153	25373	LE MEMONT	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LE MEMONT	1
154	50619	LE VAST	MANCHE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LE VAST	1
155	07141	LENTILLERES	ARDECHE	AUVERGNE - RHONE-ALPES	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LENTILLERES	1
156	10118	LES CROUTES	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LES CROUTES	1
157	87189	LES SALLES-LAUAUGUYON	HAUTE-VIENNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LES SALLES-LAUAUGUYON	1
158	25138	LES TERRES-DE-CHAUX	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LES TERRES-DE-CHAUX	1
159	64263	L'HOPITAL-D'ORION	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	L'HOPITAL-D'ORION	1
160	57401	LIDREZING	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LIDREZING	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
161	56110	LIGNOL	MORBIHAN	BRETAGNE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LIGNOL	1
162	71259	LIGNY-EN-BRIONNAIS	SAONE-ET-LOIRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LIGNY-EN-BRIONNAIS	1
163	27371	LIVET-SUR-AUTHOU	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LIVET-SUR-AUTHOU	1
164	10204	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	1
165	10205	LONGPRE-LE-SEC	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LONGPRE-LE-SEC	1
166	10206	LONGSOLS	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LONGSOLS	1
167	41118	LOREUX	LOIR-ET-CHER	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LOREUX	1
168	55306	LOUPPY-SUR-LOISON	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LOUPPY-SUR-LOISON	1
169	64352	LOURENTIES	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LOURENTIES	1
170	64359	LUCQ-DE-BEARN	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LUCQ-DE-BEARN	1
171	89232	LUCY LE BOIS	YONNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LUCY LE BOIS	1
172	41120	LUNAY	LOIR-ET-CHER	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LUNAY	1
173	47155	MADAILLAN	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MADAILLAN	1
174	10214	MAGNICOURT	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MAGNICOURT	1
	10300	POUGY					
175	27379	MAINNEVILLE	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MAINNEVILLE MESNIL-SOUS-VIENNE	1
	27405	MESNIL-SOUS-VIENNE					
176	30153	MALONS-ET-ELZE	GARD	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MALONS-ET-ELZE	1
177	61230	LONGNY-LES-VILLAGES	ORNE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MARCHAINVILLE	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
178	51345	MAREUIL-EN-BRIE	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MAREUIL-EN-BRIE	1
179	08278	MARQUIGNY	ARDENNES	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MARQUIGNY	1
180	55323	MARTINCOURT-SUR-MEUSE	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MARTINCOURT-SUR-MEUSE	1
181	66106	MAUREILLAS-LAS-ILLAS	PYRENEES-ORIENTALES	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MAUREILLAS-LAS-ILLAS	1
182	64375	MEHARIN	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MEHARIN	1
183	49205	MIRE	MAINE-ET-LOIRE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MIRE	1
184	34164	MONTAUD	HERAULT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MONTAUD	1
185	47184	MONTAUT	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MONTAUT	1
186	25393	MONTECHEROUX	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MONTECHEROUX	1
187	35194	MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	ILLE-ET-VILAINE	BRETAGNE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	1
188	54381	MONTREUX	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MONTREUX	1
189	54388	MOUACOURT	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MOUACOURT	1
190	14455	MOULINES	CALVADOS	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MOULINES	1
191	34175	MOUREZE	HERAULT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MOUREZE	1
192	84085	MURS	VAUCLUSE	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	MURS	1
193	23142	NEOUX	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	NEOUX	1
194	74203	NOVEL	HAUTE-SAVOIE	AUVERGNE - RHONE-ALPES	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	NOVEL	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
195	64420	OGENNE-CAMPTORT	PYRENEES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	OGENNE-CAMPTORT	1
196	55395	OSCHES	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	OSCHES	1
197	51421	OYES	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	OYES	1
198	70404	PASSAVANT-LA-ROCHERE	HAUTE-SAONE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PASSAVANT-LA-ROCHERE	1
199	34195	PEGAIROLLES-DE-BUEGES	HERAULT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PEGAIROLLES-DE-BUEGES	1
200	54423	PEXONNE	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PEXONNE	1
201	23150	PEYRABOUT	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PEYRABOUT	1
202	2B213	PIANELLO	HAUTE-CORSE	CORSE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PIANELLO	1
203	76500	PIERRECOURT	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PIERRECOURT	1
204	54427	PIERRE-PERCEE	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PIERRE-PERCEE	1
205	55405	PILLON	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PILLON	1
206	51438	POIX	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	POIX	1
207	53184	PREAUX	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PREAUX	1
208	72248	PRUILLE-L'EGUILLE	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	PRUILLE-L'EGUILLE	1
209	08350	QUATRE-CHAMPS	ARDENNES	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	QUATRE-CHAMPS	1
210	46233	QUISSAC	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	QUISSAC	1
211	10312	RACINES	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	RACINES	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
212	25479	RANG	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	RANG	1
213	25483	RECUFZOZ	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	RECUFZOZ	1
214	55423	REMBERCOURT-SOMMAISNE	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SOMMAISNE (55491)	1
215	72251	RENE	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	RENE	1
216	51459	REVEILLON	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	REVEILLON	1
	51625	VILLENEUVE-LA-LIONNE				VILLENEUVE-LA-LIONNE	
217	83105	RIBOUX	VAR	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	RIBOUX	1
218	90085	RIERVESCEMONT	TERRITOIRE-DE-BELFORT	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	RIERVESCEMONT	1
219	10320	RILLY-SAINTE-SYRE	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	RILLY-SAINTE-SYRE	1
220	25504	ROSUREUX	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ROSUREUX	1
221	11326	ROUFFIAC-DES-CORBIERES	AUDE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ROUFFIAC-DES-CORBIERES	1
222	10328	ROUILLY-SACEY	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	ROUILLY-SACEY	1
223	44148	RUFFIGNE	LOIRE-ATLANTIQUE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	RUFFIGNE	1
224	71433	SAINT JULIEN DE CIVRY	SAONE-ET-LOIRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT JULIEN DE CIVRY	1
225	76612	SAINT MARTIN AU BOSC	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT MARTIN AU BOSC	1
226	11331	SAINT-AMANS	AUDE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-AMANS	1
227	58235	SAINT-BRISSON	NIEVRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-BRISSON	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
228	27522	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-CONDE	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-CONDE	1
229	27529	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	1
230	27533	SAINT-DENIS-LE-FERMENT	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-DENIS-LE-FERMENT	1
231	23187	SAINT-DIZIER-LA-TOUR	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-DIZIER-LA-TOUR	1
232	46063	CASTELNAU MONTRATIER-SAINTE ALAUZIE	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINTE ALAUZIE	1
233	27568	SAINTE-MARTHE	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINTE-MARTHE	1
234	37216	SAINT-EPAIN	INDRE-ET-LOIRE	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-EPAIN	1
235	34251	SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS	HERAULT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS	1
236	33400	SAINT-FERME	GIRONDE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-FERME	1
237	57610	SAINT-FRANÇOIS-LACROIX	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-FRANÇOIS-LACROIX	1
238	17329	SAINT-FROULT	CHARENTE-MARITIME	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-FROULT	1
239	58246	SAINT-HONORE-LES-BAINS	NIEVRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-HONORE-LES-BAINS	1
240	04181	SAINT-JEANNET	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-JEANNET	1
241	25521	SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD	1
242	53233	SAINT-LOUP-DU-DORAT	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-LOUP-DU-DORAT	1
243	28349	SAINT-LUCIEN	EURE-ET-LOIR	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-LUCIEN	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
244	53237	SAINT-MARS-SUR-COLMONT	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-MARS-SUR-COLMONT	1
245	23216	SAINT-MARTIN-CHATEAU	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-MARTIN-CHATEAU	1
246	46252	LES PECHS DU VERS	LOT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-MARTIN-DE-VERS	1
247	49331	SEGRE-EN-ANJOU BLEU	MAINE-ET-LOIRE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	1
248	53240	SAINT-MARTIN-DU-LIMET	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-MARTIN-DU-LIMET	1
249	67430	SAINT-PIERRE-BOIS	BAS-RHIN	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-PIERRE-BOIS	1
	67490	THANVILLE				THANVILLE	
250	72311	SAINT-PIERRE-DE-CHEVILLE	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-PIERRE-DE-CHEVILLE	1
251	27597	SAINT-PIERRE-DU-VAL	EURE	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-PIERRE-DU-VAL	1
252	34286	SAINT-PRIVAT	HERAULT	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-PRIVAT	1
253	85269	SAINT-SIGISMOND	VENDEE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-SIGISMOND	1
254	23242	SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	1
255	29266	SAINT-THEGONNEC-LOC-EGUINER	FINISTERE	BRETAGNE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAINT-THEGONNEC	1
256	23167	SANNAT	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SANNAT	1
257	2B292	SANT'ANDREA-DI-BOZIO	HAUTE-CORSE	CORSE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SANT'ANDREA-DI-BOZIO	1
258	29277	SIZUN	FINISTERE	BRETAGNE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	BOURG SECONDAIRE DE SAINT CADOU	1
259	2B317	SANTA-REPARATA-DI-MORIANI	HAUTE-CORSE	CORSE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SANTA-REPARATA-DI-MORIANI	1
260	72327	SARCE	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SARCE	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
261	47286	SAUMEJAN	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAUMEJAN	1
262	23170	SAVENNES	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SAVENNES	1
263	71521	SIGY-LE-CHATEL	SAONE-ET-LOIRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SIGY-LE-CHATEL	1
264	84128	SIVERGUES	VAUCLUSE	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SIVERGUES	1
265	71524	SIVIGNON	SAONE-ET-LOIRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SIVIGNON	1
266	10371	SOMMEVAL	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SOMMEVAL	1
267	25551	SOULCE-CERNAY	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SOULCE-CERNAY	1
268	25552	SOURANS	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SOURANS	1
269	67489	THAL-MARMOUTIER	BAS-RHIN	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	THAL-MARMOUTIER	1
270	76692	THIOUVILLE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	THIOUVILLE	1
271	07321	THORRENC	ARDECHE	AUVERGNE - RHONE-ALPES	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	THORRENC	1
272	29289	TREGARVAN	FINISTERE	BRETAGNE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	TREGARVAN	1
273	76476	PORT-JEROME-SUR-SEINE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	TRIQUERVILLE	1
274	67498	UHRWILLER	BAS-RHIN	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	UHRWILLER	1
275	54538	URUFFE	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	URUFFE	1
276	71552	UXEAU	SAONE-ET-LOIRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	UXEAU	1
277	62833	VACQUERIE-LE-BOUCQ	PAS-DE-CALAIS	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VACQUERIE-LE-BOUCQ	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
278	54539	VACQUEVILLE	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VACQUEVILLE	1
279	54541	VALHEY	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VALHEY	1
280	57695	VARIZE-VODONCOURT	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VAUDONCOURT (57699)	1
281	25588	VAUCLUSE	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VAUCLUSE	1
282	02439	LES SEPTVALLONS	AISNE	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VAUXCERE	1
283	41268	VEILLEINS	LOIR-ET-CHER	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VEILLEINS	1
284	76733	VENTES-SAINT-REMY	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VENTES-SAINT-REMY	1
285	83147	VERIGNON	VAR	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VERIGNON	1
286	49369	VERNOIL-LE-FOURRIER	MAINE-ET-LOIRE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VERNOIL-LE-FOURRIER	1
287	26371	VERONNE	DROME	AUVERGNE - RHONE-ALPES	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VERONNE	1
288	55551	VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL	MEUSE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VIEVILLE-SOUS-LES-COTES (55550)	1
289	21685	VILLAINES-EN-DUESMOIS	COTE-D'OR	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VILLAINES-EN-DUESMOIS	1
290	90105	VILLARS LE SEC	TERRITOIRE-DE-BELFORT	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VILLARS LE SEC	1
291	11419	VILLAUTOU	AUDE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VILLAUTOU	1
292	72137	VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	LIGNIERES-LA-CARELLE (72162)	1
293	51628	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	MARNE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	1
294	57717	VILLER	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VILLER	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir (nom des centres-bourgs)	Nombre de sites
295	57718	VILLERS-STONCOURT	MOSELLE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VILLERS-STONCOURT	1
296	10433	VILLY-EN-TRODES	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VILLY-EN-TRODES	1
297	72379	VIRE-EN-CHAMPAGNE	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VIRE-EN-CHAMPAGNE	1
298	10437	VIREY-SOUS-BAR	AUBE	GRAND-EST	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VIREY-SOUS-BAR	1
299	39585	VULVOZ	JURA	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	VULVOZ	1
300	76749	WANCHY-CAPVAL	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	WANCHY-CAPVAL	1

Tableau 1 : Communes et centres-bourgs issus du programme « zones blanches centres-bourgs »

Numéro de zone	Nom de la zone	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁷ (m)	Y ²⁷ (m)	Nombre de sites
1	Le château. Poussemy. Le Moinille et les Grès (Pernant)	AISNE	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Le château	716687	6919605	1
					Point 2 - Poussemy	716451	6919122	
					Point 3 - Le Moinille	717174	6919673	
					Point 4 - Les Grès	717651	6920242	
2	Vallée de la Gordolasque	ALPES-MARITIMES	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Parking du countet	1052282	6340342	1
					Point 2 - Lac (pêche)	1051968	6339536	
					Point 3 - Le relais des Merveilles	1051566	6339051	
					Point 4 - Lac Saint-Grat et colonie de vacances - restaurant	1051422	6338361	
					Point 5 - Hôtel du Grand Capelet	1050881	6337453	
3-1 3-2 3-3 3-4 3-5	Ascou-Pailheres (Ascou et Mijanes)	ARIÈGE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	613414	6181308	5
Point 2					614370	6181831		
Point 3					616980	6182024		
Point 4					620756	6180979		
Point 5					619464	6181608		
4	Tourtouse	ARIÈGE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	547320	6223404	1
					Point 2	546821	6223005	
					Point 3	547205	6223298	
					Point 4	547146	6223299	
					Point 5	547213	6223287	
5	Niaux	ARIÈGE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	584685	6191502	1
					Point 2	584616	6192323	
					Point 3	584490	6189491	
					Point 4	584683	6192030	
					Point 5	584446	6190055	

²⁷ (RGF93 / Lambert-93 - ESPG:2154)

Numéro de zone	Nom de la zone	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁷ (m)	Y ²⁷ (m)	Nombre de sites
6-1 6-2 6-3 6-4	Aubrac (Laguiole. Curières. Condom-d'Aubrac. Saint-Chély-d'Aubrac et Prades-d'Aubrac)	AVEYRON	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Station de ski de La Source Point 2 - Chemin de St Jacques de Compostelle Point 3 - Pistes de ski de fond Point 4 - Station de ski de Brameloup Point 5 - Lac activité pêche	693070 697469 696572 701400 699296	6397248 6390292 6395270 6387167 6386193	4
7-1 7-2	Truyère (Saint Hippolyte. Campouriez et Entraygues-sur-Truyère)	AVEYRON	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1- Saint-Hippolyte Village de Pons Point 2 - Saint-Hippolyte Camping Point 3 - Saint-Hippolyte Barrage de Couesque Point 4 - Saint-Hippolyte Embarcadère	664579 665270 667079 667818	6402049 6401467 6399776 6400366	2
8-1 8-2 8-3 8-4	Gorges du Tarn et de la Dourbie - Templiers (Verrières, Rivière-sur-Tarn, Mostuéjols, Peyreleau, Millau, Roque-Sainte-Marguerite, Saint-André-de-Vézines, Nant, Sainte-Eulalie-de-Cernon et Lapanouse-de-Cernon)	AVEYRON	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Rivière-sur-Tarn Village du Bourg Point 2 - Rivière-sur-Tarn Village de Boyne Point 3 - Rivière-sur-Tarn Camping Point 4 - Peyreleau Hébergement + centre équestre 716 911 Point 5 - La Roque-Sainte-Marguerite Activité pleine nature - Via ferrata Point 6 - La Roque-Sainte-Marguerite Village de Pierrefiche du Larzac Point 7 - Nant Hébergement	710607 712643 712559 716911 715406 717408 721115	6347014 6345117 6343558 6341956 6335839 6334293 6332493	4

Numéro de zone	Nom de la zone	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁷ (m)	Y ²⁷ (m)	Nombre de sites
9-1 9-2 9-3	Sylvanès (Sylvanès. Fayet et Brusque)	AVEYRON	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Hébergement	695592	6303399	3
					Point 2 - Village de La Graverie	698090	6300390	
					Point 3 - Village de La Roque	699648	6300402	
					Point 4 - Centre-bourg	695999	6296448	
					Point 5 - Camping	696181	6295765	
10	Zone touristique du lac de Lavaud	CHARENTE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Gîtes de la Chassagne	522626	6525021	1
	Camping des lacs et Centre équestre du barrage de Lavaud (Pressignac)				Point 2 - Camping des lacs	522061	6525370	
					Point 3 - Petit Camping	521968	6525676	
					Point 4 - Plage de la Guerlie	522118	6525244	
					Point 5 - Base nautique	522104	6524992	
					Point 6 - Camping des lacs et Centre équestre du barrage de Lavaud (Pressignac)	521966	6525274	
11	Lignièrès-Sonneville et Ambleville	CHARENTE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	449216	6500174	1
					Point 2	451764	6500250	
					Point 3	449140	6500023	
					Point 4	451780	6500284	
12	Village Gaulois de Coriobana (Esse)	CHARENTE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	525883	6552047	1
					Point 2	525915	6552151	
					Point 3	525946	6552071	
13	Centre Départemental du Chambon et Camping du Chambon (Eymouthiers)	CHARENTE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	509852	6509628	1
					Point 2	509519	6509474	
14-1 14-2	Site touristique du Périgord Noir	DORDOGNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - La Salamonie	573828	6434097	2
					Point 2 - La Raymondie	574330	6435803	
15	Abbaye et site touristique de Saint-Amand-de-Coly	DORDOGNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Abbaye	562133	6441964	1
16	Site touristique de Veyrines de Domme	DORDOGNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Site touristique de Veyrines de Domme	550266	6412452	1

Numéro de zone	Nom de la zone	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁷ (m)	Y ²⁷ (m)	Nombre de sites
17	Point d'informations touristiques, gîtes et chambres d'hôtes de Chemillé-sur-Dême - Place de l'église	INDRE-ET-LOIRE	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Place de l'Eglise et mairie	4253458	6712399	1
	ZA de Saint Hilaire - Chemillé-sur-Dême				Point 2 - Silo	524198	6731324	
					Point 3 - Château d'eau	523836	6731837	
					Point 4 - Pylône à construire	523587	6731424	
18	SASNIÈRES (41236)	LOIR-ET-CHER	CENTRE - VAL DE LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	SASNIERES			1
	Jardins du Plessis-Sasnières				Point 1 - Jardin	545010	6737390	
					Point 2 - Jardin	545130	6737223	
					Point 3 - Bâtiment	544993	6737313	
					Point 4 - Jardin	545106	6737360	
					Point 5 - Bâtiment et parking	544997	6737466	
19	Moulin de Juzet/Mezillac (Guémené-Penfao)	LOIRE-ATLANTIQUE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Centre Equestre. restaurant	340573	6735620	1
					Point 2 - Exploitations agricoles	339822	6734360	
20	Station de ski du Mont Lozère	LOZÈRE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - RD 20 Sud Col de Finiels	761273	6369655	1
					Point 2 - RD20 - Proche Piste du Col	761571	6368666	
					Point 3 - RD20 - Proche Piste Le Petit Nid	761364	6368119	
					Point 4 - Piste La Grésillère	761134	6368694	
					Point 5 - Piste La Grésillère 2	761285	6369036	
21	Parcours touristique et pédagogique du Vallon du Villaret	LOZÈRE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Parking	753800	6380814	1
					Point 2 - Entrée	753871	6380802	
					Point 3 - Attraction Vache	754000	6380822	
					Point 4 - Attraction Mots et Ombres	754214	6380943	
					Point 5 - Face à Attraction Pays des sons	754509	6381096	

Numéro de zone	Nom de la zone	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁷ (m)	Y ²⁷ (m)	Nombre de sites
22	Parc animalier de la réserve des Bisons d'Europe	LOZÈRE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - parcours calèche	738602	6412000	1
					Point 2 - parcours calèche	738946	6411807	
					Point 3 - parcours calèche	739100	6411695	
23-1 23-2 23-3	Gorges du Tarn - Secteur La Malène - Les Vignes (La Malène. Saint-Georges-de-Levejac et- Les-Vignes)	LOZÈRE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Baumes Basses	719154	6356174	3
Point 2 - Cirque des Baumes					719882	6356623		
Point 3 - Camping La Blaquièrre					721429	6356155		
Point 4 - Hôtel Restaurant Les Détroits					722156	6355698		
24-1 24-2	Col de Bonnacombe (Les-Hermaux et Les-Salces)	LOZÈRE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Centre station	710043	6384489	2
Point 2 - Etang					709825	6384738		
Point 3 - Zone de Snow Kite					709530	6385641		
Point 4 - Piste de ski Lou Grail					711687	6384181		
Point 5 - Circuit raquette Lou Galabert					709318	6384201		
25	Aérodrome de Florac	LOZÈRE	OCCITANIE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Parking Aérodrome	736264	6354566	1
	Sainte-Enimie (Hure-la-Parade)				Point 2 - Accueil et bureaux Aérodrome	736286	6354520	
					Point 3 - Tarmac	736349	6354488	
					Point 4 - Zone de lancement planeurs (treuil et tractage)	737060	6353795	
					Point 5 - Milieu piste et chemin d'accès	736603	6354127	
26	Le bois du Tay (Hambers)	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	445890	6803707	1
27	Belvédère du Mont des Avaloirs (Pré-en-Pail-Saint-Samson)	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	467545	6821339	1
28	Site du Moulin de Cadillac	MORBIHAN	BRETAGNE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	287156	6738069	1
29	Entreprises Rousseau et Borflex	NIÈVRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Borflex	730226	6703494	1
					Point 2 - Rousseau	731085	6703624	

Numéro de zone	Nom de la zone	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁷ (m)	Y ²⁷ (m)	Nombre de sites
30	Site forestier d'Élincourt	OISE	HAUTS-DE-FRANCE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	690799	6939393	1
					Point 2	690801	6940672	
					Point 3 - Activité artisanale	691577	6940932	
					Point 4 - Gîte rural	691695	6940436	
31-1 31-2	Glacier d'Argentière (Chamonix)	HAUTE-SAVOIE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Glacier des Rognons	1007812	6546296	2
					Point 2 - Refuge d'Argentière	1010103	6546371	
					Point 3 - Glacier d'Argentière supérieure	1011458	6544506	
					Point 4 - Glacier d'Argentière inférieure	1008131	6547213	
					Point 5 - Départ piste de ski	1007009	6546296	
32	Le Reposoir	HAUTE-SAVOIE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Ancienne chartreuse	973685	6551174	1
					Point 2 - Parking du col de la Colombière	968954	6549534	
33	Montremont (Thône)	HAUTE-SAVOIE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Ecomusée	955710	6536315	1
					Point 2 - Restaurant et pisciculture de Montremont	954869	6535101	
34	Le Bouchet-Mont-Charvin	HAUTE-SAVOIE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Hôtel	955710	6536315	1
					Point 2 - Parking du circuit de randonnée pédestre	963010	6527678	
					Point 3 - Lieu-dit de Cons	955710	6536315	
35	Village de Mauprévoir	VIENNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	508539	6566954	1
36	Saut de la Brame	HAUTE-VIENNE	NOUVELLE-AQUITAINE	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Confluent de la Brame et de la Gartempe	541113	6577217	1
					Point 2 - Saut de la Brame	541402	6577317	
					Point 3 - moulin de Bram	542822	6575928	

Numéro de zone	Nom de la zone	Département	Région	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁷ (m)	Y ²⁷ (m)	Nombre de sites
37	BALLON D'ALSACE col et sommet (Saint-Maurice-sur-Moselle et Lepuix)	TERRITOIRE-DE-BELFORT	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Maison du Tourisme du Ballon d'Alsace	986837	6753652	1
	BALLON D'ALSACE aire de service camping-car /hébergements des sapins (Lepuix)				Point 2 - Parking Aire de service camping-car	987384	6752825	
	BALLON D'ALSACE domaine skiable alpin (Lepuix)				Point 3 - RD57 Milieu Aire de retournement	988018	6751532	
38	Chantier médiéval de Guédelon (Treigny)	YONNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Entrée principale	711694	6720148	1
					Point 2 - Cour du Château	711683	6720343	
					Point 3 - Chemin d'accès au Moulin	711852	6720505	
					Point 4 - Le Moulin	711705	6720945	
39	Lac du Bourdon (Saint-Fargeau et Moutiers-en-Puisaye)	YONNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Plage, pédalos	708941	6723118	1
					Point 2 - Parking	708941	6723216	
					Point 3 - blocs sanitaires, entrée du camping	709014	6723329	
					Point 4 - Entrée zone de pêche	709134	6723098	
40	Domaine équestre de Chevillon	YONNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1 - Centre d'hébergement	713902	6754941	1

Tableau 2 : Zones issues du programme de couverture des sites mobiles stratégiques

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
1	01410	Sonthonnax-la-Montagne	AIN	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	450	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	893720	6572449	1
							Point 2	893483	6571934	
							Point 3	893843	6571971	
							Point 4	894169	6571817	
							Point 5	893998	6571894	
2	01341	Saint-Champ	AIN	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	2625	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	911648	6524974	1
							Point 2	911999	6524618	
							Point 3	912099	6524115	
							Point 4	912368	6523162	
							Point 5	912956	6524272	
3-1 3-2	03174	Molles	ALLIER	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	3002	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	742859	6557302	2
							Point 2	740228	6558193	
							Point 3	742228	6559393	
							Point 4	747376	6558222	
4	07221	Saint-Cierge-la-Serre	ARDÈCHE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	1064	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	832665	6410264	1
							Point 2	832606	6410310	
							Point 3	832698	6410214	
							Point 4	832675	6410129	
							Point 5	832749	6410222	
5	07004	Ajoux	ARDÈCHE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	2826	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	812253	6407876	1
							Point 2	816653	6406539	
							Point 3	816250	6406254	
							Point 4	816506	6406562	
							Point 5	817380	6406711	
6	07104	Issamoulenc	ARDÈCHE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	906	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	812135	6411436	1
							Point 2	814308	6411201	
							Point 3	813804	6411311	
							Point 4	813255	6411788	
							Point 5	812404	6411921	

²⁸ (RGF93 / Lambert-93 - ESPG:2154)

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
7	07332	Valvignères	ARDÈCHE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	3027	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	825225	6379114	1
							Point 2	821573	6379151	
							Point 3	826829	6379092	
							Point 4	824878	6378377	
							Point 5	824663	6379580	
8-1 8-2	15142	Neuvéglise-sur-Truyère	CANTAL	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	1827	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	706157	6425053	2
							Point 2	703760	6426948	
							Point 3	705167	6425069	
							Point 4	703348	6427941	
							Point 5	703306	6428719	
9-1 9-2	26003	Aleyrac	DRÔME	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	736	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	854408	6380065	2
							Point 2	854166	6379703	
							Point 3	854388	6378987	
							Point 4	855254	6380689	
							Point 5	853589	6378745	
10-1 10-2 10-3	26100	Combovin	DRÔME	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	1154	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	864147	6421664	3
							Point 2	865974	6421398	
							Point 3	863979	6420194	
							Point 4	865074	6417315	
							Point 5	867784	6418083	
11	26311	Saint-Laurent-en-Royans	DRÔME	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	549	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	884741	6435160	1
							Point 2	884657	6436641	
12	42195	Sail-sous-Couzan	LOIRE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	1971	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	771416	6515118	1
							Point 2	775337	6514192	
							Point 3	774053	6515063	
							Point 4	773866	6513371	
							Point 5	773546	6514964	
13	43007	Araules	HAUTE-LOIRE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	1079	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	791210	6440719	1

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
14	43135	Le Monastier-sur-Gazeille	HAUTE-LOIRE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	651	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	783865	6424653	1
							Point 2	784117	6424787	
							Point 3	784237	6424431	
							Point 4	784211	6424174	
							Point 5	783737	6424380	
15	74129	La Forclaz	HAUTE-SAVOIE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	1581	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	976626	6587442	1
							Point 2	979633	6585144	
16	25362	Malpas	DOUBS	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	1301	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	950660	6641453	1
							Point 2	950589	6641097	
							Point 3	950710	6642284	
							Point 4	950923	6641731	
							Point 5	950637	6641674	
17-1 17-2 17-3	70460	Saint-Bresson	HAUTE-SAÔNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	1090	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	963638	6760786	3
Point 2							964810	6759865		
Point 3							963932	6757943		
Point 4							964206	6759006		
Point 5							959808	6757376		
18-1 18-2	89059	Bussy-en-Othe	YONNE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	2213	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	738476	6768897	2
Point 2							739015	6769583		
Point 3							740754	6768025		
Point 4							739644	6771277		
Point 5							738892	6772790		
19	39217	L'Étoile	JURA	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	3375	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	893398	6627350	1
							Point 2	893832	6627528	
							Point 3	892809	6627521	
							Point 4	893076	6627386	
							Point 5	893638	6627025	
20	58166	Mhère	NIÈVRE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	449	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	767134	6678899	1
							Point 2	766874	6679239	
							Point 3	765858	6676529	
							Point 4	764764	6676854	
							Point 5	763617	6678168	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
21	18051	La Chapelotte	CHER	CENTRE - VAL DE LOIRE	852	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	669069	6694832	1
							Point 2	668787	6692638	
							Point 3	669714	6690020	
							Point 4	671739	6693161	
							Point 5	671104	6694653	
22	28106	Conie-Molitard	EURE-ET-LOIR	CENTRE - VAL DE LOIRE	1475	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	583906	6780447	1
							Point 2	582435	6779737	
							Point 3	582921	6780377	
							Point 4	584330	6781215	
							Point 5	583691	6779890	
23	36148	Oulches	INDRE	CENTRE - VAL DE LOIRE	1573	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	573327	6613504	1
							Point 2	568895	6613347	
							Point 3	569046	6610592	
							Point 4	573576	6610941	
							Point 5	571644	6614074	
24	45275	Saint-Firmin-des-Bois	LOIRET	CENTRE - VAL DE LOIRE	1985	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	693367	6762877	1
							Point 2	692572	6762048	
							Point 3	691999	6764666	
							Point 4	696007	6763551	
							Point 5	693638	6764932	
25	2A004	Ajaccio	CORSE-DU-SUD	CORSE	2176	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1167010	6109469	1
							Point 2	1167020	6108529	
26-1 26-2 26-3 26-4	2B121	Galéria	HAUTE-CORSE	CORSE	1759	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1172661	6165636	4
Point 2							1162384	6162577		
Point 3							1161604	6159185		
Point 4							1165880	6166050		
Point 5							1167464	6168480		
27	2A362	Zonza	CORSE-DU-SUD	CORSE	1844	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1225559	6088869	1
							Point 2	1225106	6089683	
							Point 3	1224307	6091614	
							Point 4	1224255	6091072	
							Point 5	1224540	6090467	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
28	2B096	Corte	HAUTE-CORSE	CORSE	3616	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1198271	6144484	1
							Point 2	1197639	6142979	
							Point 3	1199192	6145942	
							Point 4	1198656	6145220	
							Point 5	1197385	6142754	
29	2B124	Ghisoni	HAUTE-CORSE	CORSE	3617	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1214066	6131528	1
							Point 2	1214167	6131614	
							Point 3	1212420	6132507	
							Point 4	1213247	6130055	
							Point 5	1215724	6131225	
30-1 30-2	57742	Walscheid	MOSELLE	GRAND-EST	573	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1006410	6846823	2
							Point 2	1005936	6846457	
							Point 3	1006279	6845957	
							Point 4	1004745	6845978	
							Point 5	1004288	6845512	
31	67117	Eckartswiller	BAS-RHIN	GRAND-EST	1262	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1016826	6860631	1
							Point 2	1016480	6864116	
							Point 3	1016480	6864116	
32-1 32-2	67392	Reipertswiller	BAS-RHIN	GRAND-EST	696	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1025558	6882750	2
							Point 2	1025719	6881142	
							Point 3	1025419	6881983	
							Point 4	1025685	6883168	
							Point 5	1025371	6882873	
33-1 33-2	08218	Les Hautes-Rivières	ARDENNES	GRAND-EST	500	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	832064	6980829	2
							Point 2	830280	6982459	
							Point 3	831744	6977717	
							Point 4	832356	6974781	
34	08235	Issancourt-et-Rumel	ARDENNES	GRAND-EST	430	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	831094	6962847	1
							Point 2	831338	6963062	
							Point 3	831623	6963659	
							Point 4	831625	6964169	
							Point 5	832080	6964097	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
35	10158	Fouchères	AUBE	GRAND-EST	1202	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	793881	6781299	1
36	95119	Buhry	VAL-D'OISE	ÎLE-DE-FRANCE	3034	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	606095	6900582	1
							Point 2	606021	6900646	
							Point 3	604681	6900025	
							Point 4	604582	6900089	
							Point 5	605988	6900556	
37	24011	Antonne-et-Trigonant	DORDOGNE	NOUVELLE-AQUITAINE	704	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	528443	6463986	1
							Point 2	528450	6463696	
							Point 3	528018	6463426	
							Point 4	528262	6463601	
38	33242	Les Lèves-et-Thoumeyragues	GIRONDE	NOUVELLE-AQUITAINE	842	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	476431	6414466	1
							Point 2	476702	6415262	
							Point 3	475831	6413078	
							Point 4	476685	6411555	
							Point 5	478561	6413437	
39	47286	Sauméjan	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	1406	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	461231	6352372	1
							Point 2	460039	6353156	
							Point 3	460301	6353180	
							Point 4	458538	6353541	
							Point 5	459164	6352147	
40	87024	Bujaleuf	HAUTE-VIENNE	NOUVELLE-AQUITAINE	1339	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	593595	6523431	1
							Point 2	593898	6523732	
							Point 3	594339	6523635	
							Point 4	593292	6524041	
							Point 5	595457	6524549	
41	87045	Cieux	HAUTE-VIENNE	NOUVELLE-AQUITAINE	718	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	549122	6544900	1
							Point 2	548621	6545485	
							Point 3	548914	6545773	
							Point 4	550833	6545848	
							Point 5	545100	6545395	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
42	16255	Parzac	CHARENTE	NOUVELLE-AQUITAINE	1528	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	498527	6538857	1
							Point 2	500295	6538846	
							Point 3	500570	6538745	
							Point 4	501652	6539165	
							Point 5	501141	6538143	
43	16396	Ventouse	CHARENTE	NOUVELLE-AQUITAINE	1358	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	493866	6538336	1
							Point 2	493390	6537917	
							Point 3	492990	6537659	
							Point 4	492780	6537410	
							Point 5	492687	6537221	
44	23041	La Cellette	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	2077	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	624217	6589698	1
							Point 2	623819	6589507	
							Point 3	623914	6589164	
45-1 45-2 45-3	23078	Faux-Mazuras	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	3262	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	605914	6536430	3
Point 2							607272	6536201		
Point 3							607178	6536948		
Point 4							606175	6537356		
Point 5							604055	6536008		
46-1 46-2	64217	Esquiule	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	NOUVELLE-AQUITAINE	2801	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	399748	6239823	2
Point 2							400778	6239126		
Point 3							399893	6239416		
Point 4							395496	6236030		
Point 5							396254	6240726		
47-1 47-2	09211	Montségur	ARIÈGE	OCCITANIE	576	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	602967	6196144	2
Point 2							602576	6194401		
Point 3							604804	6195963		
Point 4							605203	6198266		
Point 5							603478	6198403		
48	09220	Orlu	ARIÈGE	OCCITANIE	2084	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	610956	6177070	1
							Point 2	610991	6177028	
							Point 3	611063	6177046	
							Point 4	611177	6176981	
							Point 5	611215	6176930	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
49	09257	Sainte-Croix-Volvestre	ARIÈGE	OCCITANIE	433	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	547371	6229670	1
							Point 2	547100	6229586	
							Point 3	546629	6229357	
							Point 4	549858	6227850	
							Point 5	548874	6228528	
50	11101	Coudons	AUDE	OCCITANIE	1890	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	626517	6197226	1
							Point 2	626541	6197242	
							Point 3	626430	6197177	
51	11329	Rouvenac	AUDE	OCCITANIE	2050	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	630240	6204522	1
							Point 2	630245	6204618	
							Point 3	630349	6204684	
							Point 4	630127	6204579	
							Point 5	630165	6204518	
52-1 52-2	12153	Montjoux	AVEYRON	OCCITANIE	1189	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	694043	6330688	2
Point 2							693672	6331471		
Point 3							694468	6333535		
Point 4							694101	6334754		
53-1 53-2 53-3 53-4	12224	Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac	AVEYRON	OCCITANIE	1831	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	701918	6385219	4
Point 2							704598	6385667		
Point 3							703824	6379198		
Point 4							704170	6383891		
Point 5							701842	6378026		
54	12283	Trémouilles	AVEYRON	OCCITANIE	1762	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	672184	6347303	1
							Point 2	672368	6351729	
							Point 3	671618	6349438	
							Point 4	669233	6349667	
							Point 5	674521	6348633	
55	31425	Le Plan	HAUTE-GARONNE	OCCITANIE	1181	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	547056	6231341	1
							Point 2	546956	6231535	
							Point 3	547118	6231525	
							Point 4	546760	6231864	
							Point 5	547037	6231774	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
56	32204	Lavardens	GERS	OCCITANIE	514	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	499574	6298864	1
							Point 2	501383	6299441	
							Point 3	500097	6297690	
							Point 4	498250	6298775	
							Point 5	499774	6301049	
57	32313	Pessoulens	GERS	OCCITANIE	1210	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	529084	6308929	1
							Point 2	529468	6308454	
							Point 3	529787	6308377	
							Point 4	530153	6308254	
							Point 5	531354	6307967	
58	34335	Villemagne-l'Argentière	HÉRAULT	OCCITANIE	1274	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	709657	6279955	1
							Point 2	709688	6279841	
							Point 3	709635	6279826	
							Point 4	709588	6279778	
							Point 5	709663	6279760	
59-1 59-2 59-3	46021	Béduer	LOT	OCCITANIE	510	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	616853	6386585	3
Point 2							615321	6388050		
Point 3							615448	6386960		
Point 4							614378	6386385		
Point 5							612453	6385548		
60-1 60-2 60-3	46311	Sousceyrac-en-Quercy	LOT	OCCITANIE	2123	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	621177	6417013	3
Point 2							623603	6420003		
Point 3							627129	6426513		
Point 4							625162	6427169		
Point 5							625162	6427169		
61	48021	La Bastide-Puylaurent	LOZÈRE	OCCITANIE	779	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	769485	6383640	1
							Point 2	769587	6383768	
							Point 3	769625	6383788	
							Point 4	769626	6383798	
							Point 5	769461	6383689	
62-1 62-2	48034	La Canourgue	LOZÈRE	OCCITANIE	1136	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	717976	6366577	2
Point 2							723665	6369689		
Point 3							724295	6365749		

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
63	48046	Chaulhac	LOZÈRE	OCCITANIE	748	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	719181	6426159	1
							Point 2	720038	6426053	
							Point 3	720277	6424832	
64-1 64-2 64-3	48146	Gorges du Tarn Causses	LOZÈRE	OCCITANIE	582	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	742739	6357647	3
Point 2							742628	6357489		
Point 3							742816	6357779		
Point 4							741355	6359375		
Point 5							737497	6358383		
65	66061	Coustouges	PYRÉNÉES-ORIENTALES	OCCITANIE	1921	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	670895	6141633	1
							Point 2	672185	6141952	
66	81016	Arfons	TARN	OCCITANIE	1578	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	637277	6255522	1
67-1 67-2	81062	Fontrieu	TARN	OCCITANIE	1835	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	660205	6286228	2
Point 2							661534	6286460		
Point 3							662431	6286018		
68-1 68-2 68-3	81125	Lacaze	TARN	OCCITANIE	2174	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	658392	6294001	3
Point 2							657162	6291480		
Point 3							660368	6299044		
Point 4							662539	6290929		
Point 5							662406	6293180		
69	12004	Almont-les-Junies	AVEYRON	OCCITANIE	1531	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	648367	6388544	1
							Point 2	643908	6388855	
							Point 3	646071	6390640	
							Point 4	646826	6389297	
							Point 5	643193	6388923	
70	12171	Nauviale	AVEYRON	OCCITANIE	1799	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	654622	6380297	1
							Point 2	654380	6380369	
							Point 3	654312	6380591	
							Point 4	655389	6377580	
							Point 5	655821	6379662	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
71	30040	Blandas	GARD	OCCITANIE	3222	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	741444	6311586	1
							Point 2	741046	6310857	
							Point 3	741077	6310843	
							Point 4	741455	6311600	
							Point 5	741402	6311356	
72	30280	Saint-Laurent-le-Minier	GARD	OCCITANIE	3297	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	752719	6314720	1
							Point 2	752696	6314952	
							Point 3	752591	6314899	
							Point 4	752539	6315031	
							Point 5	752597	6315100	
73	32239	Marsolan	GERS	OCCITANIE	1532	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	502455	6319063	1
							Point 2	503216	6318497	
							Point 3	503726	6319601	
							Point 4	501136	6319201	
							Point 5	502107	6317405	
74	34277	Saint-Maurice-Navacelles	HÉRAULT	OCCITANIE	3233	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	741079	6310750	1
							Point 2	740986	6310770	
							Point 3	741047	6310809	
							Point 4	741132	6310681	
							Point 5	741204	6310843	
75	46294	Saint-Sulpice	LOT	OCCITANIE	1935	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	605895	6385984	1
							Point 2	605411	6385771	
							Point 3	604945	6386046	
							Point 4	604483	6386141	
							Point 5	604059	6386274	
76	48192	Trélans	LOZÈRE	OCCITANIE	3476	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	707020	6382032	1
							Point 2	707445	6380204	
							Point 3	707756	6382423	
							Point 4	708574	6383023	
							Point 5	708343	6382151	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
77	81026	Bellegarde-Marsal	TARN	OCCITANIE	2370	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	641503	6315257	1
							Point 2	642402	6315006	
							Point 3	643247	6315251	
							Point 4	643629	6315172	
78	82069	Ginals	TARN-ET-GARONNE	OCCITANIE	2175	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	611227	6346387	1
							Point 2	611301	6346728	
							Point 3	610794	6348745	
							Point 4	608700	6345207	
							Point 5	612430	6347013	
79	72267	Saint-Aubin-des-Coudrais	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	1123	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	520129	6788461	1
							Point 2	520525	6788392	
							Point 3	520525	6788392	
							Point 4	520862	6788385	
							Point 5	520862	6788385	
80	53264	Thorigné-en-Charnie	MAYENNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	3220	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	446477	6771446	1
							Point 2	446416	6771354	
							Point 3	446532	6771496	
							Point 4	446616	6771614	
81	85256	Saint-Michel-le-Cloucq	VENDÉE	PAYS-DE-LA-LOIRE	1533	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	413665	6603961	1
							Point 2	412128	6605191	
							Point 3	413508	6606492	
							Point 4	412044	6604948	
							Point 5	413973	6603789	
82	04017	Auzet	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	1583	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	964611	6360153	1
							Point 2	964425	6360126	
							Point 3	964551	6360061	
							Point 4	964354	6359974	
							Point 5	964113	6359681	
83	05096	Orcières	HAUTES-ALPES	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	2157	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	963293	6405055	1
							Point 2	966950	6405085	
							Point 3	963914	6407659	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
84	83053	Évenos	VAR	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	969	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	933845	6235101	1
							Point 2	933501	6234726	
							Point 3	934363	6235541	
							Point 4	933058	6234338	
							Point 5	931821	6234432	
85	83095	Pontevès	VAR	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	2208	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	950009	6278017	1
							Point 2	947165	6279340	
							Point 3	945782	6278426	
							Point 4	947645	6276258	
							Point 5	944726	6277268	
86	84023	Buoux	VAUCLUSE	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	2078	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	891893	6305565	1
							Point 2	891534	6305306	
							Point 3	890855	6305596	
							Point 4	890546	6306695	
87-1 87-2	05006	L'Argentière-la-Bessée	HAUTES-ALPES	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	2016	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	976696	6416013	2
						Point 2	978478	6416358		
						Point 3	978550	6415276		
						Point 4	978308	6414829		
88-1 88-2 88-3	05064	La Chapelle-en-Valgaudémar	HAUTES-ALPES	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	2013	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	957667	6419480	3
							Point 2	959213	6421156	
							Point 3	952601	6417387	
89-1 89-2	05098	Les Orres	HAUTES-ALPES	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	2145	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	987233	6382929	2
							Point 2	985556	6385858	
							Point 3	983661	6385751	
							Point 4	983576	6385780	
							Point 5	983525	6385713	
90	05120	Ristolas	HAUTES-ALPES	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	2163	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1012794	6416085	1
							Point 2	1015890	6414694	
							Point 3	1015079	6415416	
							Point 4	1014497	6415652	

Numéro de zone	Code officiel géographique	Commune	Département	Région	ID	Opérateurs	Points d'intérêt à couvrir	X ²⁸ (m)	Y ²⁸ (m)	Nombre de sites
91	06047	Conségudes	ALPES-MARITIMES	PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	3474	Bouygues Telecom / Free Mobile / Orange / SFR	Point 1	1025435	6313286	1
							Point 2	1025493	6313292	
							Point 3	1025375	6313303	
							Point 4	1025241	6313257	
							Point 5	1025524	6313199	

Tableau 3 : Zones issues du programme de couverture « France Mobile »

»